

Carte blanche: des salaires minimums légaux plus élevés et des négociations collectives plus fortes profitent à l'économie

[S plus.lesoir.be/370333/article/2021-05-05/carte-blanche-des-salaires-minimums-legaux-plus-eleves-et-des-negociations](https://plus.lesoir.be/370333/article/2021-05-05/carte-blanche-des-salaires-minimums-legaux-plus-eleves-et-des-negociations)

Par Un collectif d'économistes* *Le Soir*, 5 mai 2021

Le 5/05/2021 à 14:56

La reprise après la crise économique doit être tirée par les salaires. Des salaires minimums plus élevés et des négociations collectives plus fortes doivent être des éléments essentiels en vue d'une reprise robuste, équitable et durable.



Photonews

En octobre 2020, la Commission européenne a publié sa proposition de directive visant à assurer des salaires minimums adéquats dans l'Union européenne. C'est la première fois dans l'histoire de l'UE qu'un projet de loi vise de manière explicite non seulement à augmenter considérablement les salaires minimums en Europe, mais également à renforcer les négociations collectives.

Cette proposition représente un changement de paradigme. Il n'y a pas si longtemps encore, la Commission rejetait les salaires minimums adéquats et les négociations collectives fortes, considérant qu'ils constituaient des obstacles au fonctionnement des marchés libres et arguant qu'ils avaient un impact négatif sur la croissance et l'emploi. En

effet, à la suite de la dernière crise économique majeure de 2008/2009, l'UE a exercé une influence considérable dans de nombreux pays, les exhortant à geler, voire à réduire, les salaires minimums et à affaiblir les négociations collectives.

Un redressement compromis par l'austérité

La proposition de directive sur les salaires minimums adéquats vise à réaliser exactement l'inverse : des salaires minimums adéquats et des négociations collectives fortes doivent permettre aux travailleurs de vivre décemment de ce qu'ils gagnent. Comme on pouvait s'y attendre, beaucoup continuent d'affirmer qu'une augmentation des salaires minimums prolongerait la crise, coûterait trop cher aux entreprises et ferait perdre des milliers d'emplois. Bref, selon le raisonnement traditionnel, une augmentation des salaires minimums est mauvaise pour l'économie.

En réalité, l'expérience à travers le monde démontre exactement le contraire : des salaires minimums adéquats sont essentiels à la reprise économique. S'il n'y avait qu'une leçon à tirer de la dernière crise, c'est que l'austérité et le gel des salaires ne constituent pas la voie du redressement. Des salaires minimums adéquats tels que proposés par la directive amélioreraient la rémunération de plus de 25 millions de travailleurs dans l'UE actuellement payés au salaire minimum. Nombre de ces 25 millions de travailleurs sont dits « essentiels », et c'est grâce à eux que nos sociétés continuent de fonctionner pendant la pandémie de covid. Certes, ces travailleurs méritent nos applaudissements, mais plus encore ils méritent d'être payés correctement grâce à des salaires minimums adéquats et aux négociations collectives.

Davantage de revenus pour l'Etat aussi

L'instauration de salaires minimums adéquats peut renforcer l'économie de différentes manières : l'argent supplémentaire dans les poches des travailleurs à bas salaires entraîne une augmentation de la consommation, ce qui déclenche des investissements plus importants et stimule donc la demande agrégée, la croissance économique, la productivité et, en fin de compte, l'emploi en général. Étant donné que les salaires minimums ont un effet de signal important pour l'évolution globale des salaires, l'impact positif de l'augmentation des salaires minimums sur la demande agrégée serait à son tour renforcé par une croissance plus importante des salaires dans l'ensemble. Les budgets publics y gagneraient également : si les salaires minimums augmentent, les États doivent dépenser moins pour compléter des rémunérations inadéquates par des crédits d'impôt et des prestations liées à l'exercice d'un emploi. En outre, la stimulation de la demande globale aiderait les États à générer davantage de revenus par le biais des impôts et des cotisations sociales.

Une directive encourageante

Compte tenu des défis économiques et sociaux posés par la pandémie de covid et du difficile chemin à parcourir pour redresser l'économie, il est crucial que des salaires minimums adéquats et des négociations collectives fortes soient reconnus et promus en

tant qu'éléments clés de toute stratégie de redressement. La proposition de directive est un pas dans la bonne direction, mais des mesures plus fortes sont nécessaires pour garantir le respect du droit à la négociation collective, afin que les syndicats négocient de meilleurs salaires et conditions pour les travailleurs, et obtiennent des niveaux de salaires minimums légaux qui assurent au moins un niveau de vie décent. Des salaires minimums adéquats et des négociations collectives fortes ne sont pas seulement bons pour les personnes, ils le sont aussi clairement bons pour l'économie.

***Signataires :** **Pr Mariana Mazzucato**, professeure en économie de l'innovation et de la valeur publique, directrice-fondatrice de l'Institute for Innovation and Public Purpose (IIPP), University College London (UCL), Italie/Royaume-Uni ; **Pr Thomas Piketty**, professeur à l'EHESS et à l'École d'économie de Paris, co-directeur du World Inequality Lab/World Inequality Database, France ; **Pr Sebastian Dullien**, directeur de recherche au Macroeconomic Policy Institute (IMK), Hans-Böckler-Stiftung, professeur d'économie internationale, HTW Berlin – Université des sciences appliquées, Allemagne ; **Pr Paul De Grauwe**, chaire John Paulson en économie politique européenne, Institut européen, London School of Economics, Belgique/Royaume-Uni ; **Pr Thorsten Schulten**, chef des archives des conventions collectives de la recherche économique et sociale, WSI, Hans-Böckler-Stiftung, professeur honoraire à l'université de Tübingen, Allemagne ; **Lord Meghnad Desai**, économiste, Chambre des lords, Royaume-Uni ; **Michel Husson**, économiste, IRES, France ; **Pr Ozlem Onaran**, professeure d'économie, co-directrice de l'Institute of Political Economy, Governance, Finance and Accountability, université de Greenwich, Royaume-Uni ; **Pr Mario Pianta**, professeur de politique économique, Scuola Normale Superiore, Florence, Italie ; **Pr Julie Froud**, Université de Manchester, professeure d'innovation financière, membre du groupe de sujets Organisations et société de la division Personnes, gestion et organisations de MBS, Royaume-Uni ; **Dr Dirk Ehnts**, économiste, université de technologie de Chemnitz, Allemagne ; **Dr Tom McDonnell**, co-directeur du Nevin Economic Research Institute, Dublin, Irlande ; **Dr Philipp Heimberger**, économiste, Wiener Institut für Internationale Wirtschaftsvergleiche, Autriche ; **Dr Dario Guarascio**, faculté d'économie et de droit – Université Sapienza de Rome, Italie ; **Dr Christos Pierros**, chercheur postdoctoral à l'université d'Athènes et chercheur principal à l'INE GSEE, Grèce ; **Dr Jorge Uxó**, professeur associé, université de Castille - La Manche, Espagne ; **Dr Angelo Salento**, professeur associé de sociologie économique et de sociologie du travail, université du Salento, Italie.
